

## ACCÈS AU LAC PENDANT LES TRAVAUX

- Lors de la vidange et ses travaux, la D47 sera coupée à partir du 16 août : une déviation par St-Loup-sur-Thouet sera alors mise en place.
- Les chemins de randonnées passant sur le barrage ne seront pas praticables le temps de la fermeture de la D47.
- La pêche reste ouverte jusqu'au 21 août (1/2 heure après le coucher du soleil). Pour tout renseignement complémentaire, Fédération de pêche des Deux-Sèvres : [peche79@club-internet.fr](mailto:peche79@club-internet.fr) - 05 49 09 23 33
- Les activités nautiques seront maintenues jusqu'au 21 août.  
Pour tout renseignement, merci de contacter Eole 79 : [www.eole79.fr](http://www.eole79.fr) - [contacteole79@gmail.com](mailto:contacteole79@gmail.com) 06 95 49 65 56

### ANIMATIONS SPÉCIFIQUES

Les **dimanches du 4 septembre au 30 octobre**, alors que l'eau sera à son plus bas niveau, le Département des Deux-Sèvres vous invite, en partenariat avec l'association Bêta-Pi, à participer à des animations sur le thème « L'eau et la vidange ».

**Du 4 septembre au 30 octobre, les dimanches, de 14h30 à 18h.**

**Accès libre et gratuit.**

**Pour plus d'informations : [lacducebron.fr](http://lacducebron.fr)**

### Gardez le fil

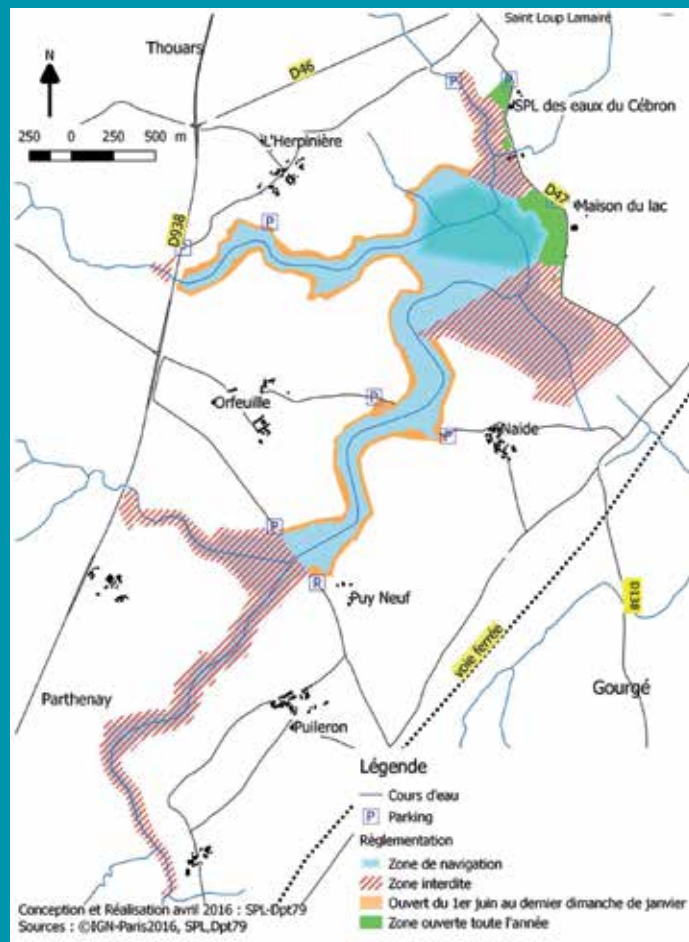
Le programme précis des activités proposées sur le site du Cébron sera communiqué prochainement. Tenez-vous au courant en visitant régulièrement [deux-sevres.fr](http://deux-sevres.fr), [lacducebron.fr](http://lacducebron.fr) et [spl-cebron.fr](http://spl-cebron.fr)

## Soyez vigilants !

Pour votre sécurité, merci de respecter les zones interdites au public.

**Les zones envasées sont particulièrement dangereuses !**

Les zones habituellement ouvertes au public restent accessibles durant l'opération de vidange. L'accès sera réglementé à partir du 22 août.



**Département des Deux-Sèvres**  
Service Biodiversité et éducation à l'environnement  
Maison du Lac  
05 49 63 49 50 - [sabrina.lefebvre@deux-sevres.fr](mailto:sabrina.lefebvre@deux-sevres.fr)



  
DEUX-SÈVRES  
LE DÉPARTEMENT

  
ENVIRONNEMENT  
EAU

[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)



# LAC DU CÉBRON : 2016, LE TEMPS DE LA VIDANGE

Pour la première fois depuis sa création en 1982, le Lac du Cébron va être vidé en 2016. Obligation légale, cette vidange va permettre d'inspecter l'état du barrage et de procéder à des travaux de rénovation.



### ► Un lac vital

Retenue artificielle créée en 1982 par la construction d'un barrage, le Lac du Cébron constitue la principale réserve d'eau des Deux-Sèvres. L'usine de traitement de l'eau qui y est installée permet d'alimenter en eau potable près d'1/3 de la population deux-sévrienne. L'usine transforme ainsi, chaque jour, **17 500 m<sup>3</sup>** de l'eau du lac en eau potable. Vitales pour près de 140 000 personnes, les eaux du lac constituent aussi un refuge de biodiversité. Labellisé Espace Naturel Sensible, le Cébron abrite une grande variété d'espèces d'oiseaux et une flore remarquables. Le lac accueille en outre une grande diversité de poissons, faisant du Cébron, un site singulier de pêche.

### ► Une usine de production d'eau potable

Depuis janvier 2014, l'usine de production d'eau potable est exploitée par la Société Publique Locale du Cébron (SPL des eaux du Cébron). Cette structure publique est composée du Département des Deux-Sèvres (propriétaire du site et des installations du Cébron) et des syndicats d'eau s'approvisionnant au Cébron. La SPL des eaux du Cébron assure l'exploitation du barrage, de l'usine de production d'eau potable, ainsi que de l'ensemble des infrastructures d'interconnexion nord-sud entre Azay-le-Brulé et le Cébron.

### Le Cébron c'est :

- un plan d'eau de **180 ha** avec **20 km de berges**,
- **11 millions de m<sup>3</sup>** d'eau dont 7 millions de m<sup>3</sup> traités pour fournir de l'eau potable à près de **140 000 Deux-Sévriens** et 3 millions de m<sup>3</sup> pour servir l'irrigation locale,
- une digue de 245 m de long et haute de 26 m.



### D'où vient l'eau du Cébron ?

Le lac est alimenté par 4 cours d'eau : le Cébron, la Raconnière, la Taconnière et le Marais Bodin.

### Comment est-elle traitée ?

Le traitement de l'eau est réalisé en 4 étapes comme si elle passait à travers 4 tamis aux mailles de plus en plus fines pour ne conserver, à la fin, qu'une eau parfaitement propre à la consommation :

- 1 • les particules en suspension sont récupérées par floculation-flottation,
- 2 • clarifiée, l'eau subit alors un traitement chimique à l'ozone pour éliminer les métaux et les matières organiques,
- 3 • elle est filtrée sur sable,
- 4 • puis, elle est désinfectée par ozonation et chloration pour éliminer bactéries et virus avant d'être stockée et enfin envoyée dans le réseau d'eau potable.



### ► Une vidange nécessaire

Pour garantir la sécurité de l'ouvrage, un barrage comme le Cébron est soumis à une revue de sûreté tous les 10 ans. En 1996 et 2006, ce sont des plongeurs professionnels qui l'ont inspecté. En 2016, il a été choisi de vidanger le lac pour une inspection plus détaillée et réaliser des travaux de rénovation (inspection de l'ouvrage et des vannes, sablage, traitements anti-corrosion...). Cette première mise à sec du barrage est rendue possible depuis l'interconnexion en 2015 du Cébron avec la Touche-Poupard et la Sèvre Niortaise : ce sont ces ressources en eau qui alimenteront la plupart des Nord-Deux-Sévriens le temps de la vidange.

### ► Ses impacts

Pour réduire les impacts de la vidange sur l'usage en eau potable mais aussi sur la faune et la flore locales tout en facilitant les travaux, la SPL a choisi la période où le niveau des eaux est traditionnellement le plus bas (l'étiage).

#### Sur les poissons

Des analyses de la qualité de l'eau seront mises en place en aval du barrage afin de limiter la détérioration de la rivière par le dépôt de sédiments. La pêche sera ouverte jusqu'au 21 août. Après cette date, un pêcheur professionnel assurera la récupération du poisson grâce à un filet installé au niveau des vannes de vidange. C'est lui qui récupérera le poisson piégé dans d'éventuelles poches d'eau. Triées sur place, les espèces valorisables seront vendues à des mareyeurs et les espèces non valorisables seront envoyées vers une entreprise d'équarrissage.



### Le rempoissonnement

Après la vidange du lac, un plan de rempoissonnement financé par la vente des poissons sera mis en œuvre par la SPL des Eaux du Cébron selon les conseils de la Fédération de pêche des Deux-Sèvres.

À l'heure de la parution de la présente plaquette, la date de réouverture de la pêche n'est pas connue.

#### Sur les oiseaux

L'avifaune sera peu impactée par la période d'assec du lac : celle-ci ne contraindra pas le rythme de migration ou de reproduction des oiseaux.

### ATTENTION !

La zone de récupération du poisson ne sera pas accessible au public !

### CALENDRIER DE LA VIDANGE

